

- 1o. Grammaire française élémentaire, par F. P. B.
 2o. Lectures instructives et amusantes en manuscrit, par F. P. B.
 Et les ouvrages suivants pour écoles modèles et élémentaires :
 Traité de calcul mental, par F. E. Juncas.
 Traité élémentaire d'arithmétique, par F. X. Toussaint.
 Tenue des livres en partie double et en partie simple, par Napoléon Lacasse.
 Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général, par ordre en Conseil en date du 15 du mois d'octobre dernier, sanctionner la recommandation des livres suivants, pour l'usage des écoles :
 Pour académies.—1o. Elementary Latin Grammar, par le Dr. Léonard Schmitz, publié par M. R. Chambers.
 2o. Elementary Latin Exercises, par le même et publié par le même.
 3o. Grammar of the Latin language, par le même et publié par le même.
 4o. Advanced Latin Exercises, par le même et publié par le même.
 5o. School Dictionary of the Latin language, publié par W. and R. Chambers.
 6o. Treatise on Practical Mathematics, publié par le même.
 Pour académies et écoles modèles.—1o. La grammaire complète de Poitevin.
 2o. Traité d'analogie grammaticale, par le même.
 3o. Traité d'analyse logique, par le même.
 4o. Cours complet de dictées, par le même.
 Pour écoles élémentaires.—1o. Le premier livre de l'enfance, par Poitevin.
 2o. La grammaire du premier âge, par le même.
 3o. La grammaire élémentaire, par le même.
 4o. Cours gradués, par le même.

Trentième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue le 25 et le 26 Janvier 1866.

Séance du 25.—À 7 h. P. M.

PréSENTS : M. le Principal J. Langevin ; M. F. X. Toussaint, Président ; M. L. T. Dion, Secrétaire ; MM. N. Lacasse, Norbert Thibault, J. B. Cloutier, D. McSweeney, A. Esnouf, T. Morisset, S. Fortin, Ls. Blanchard, E. St. Hilaire, Eug. Boulet, P. Paradis et les Élèves-Maitres de l'Ecole Normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière séance tel que lu fut adopté.

Deux des membres qui devaient *lecturer* étant absents, M. le Principal prit la parole, et, comme à l'ordinaire, intéressa vivement l'Assemblée. Il parla sur l'*Ornithologie*, et expliqua surtout la partie qui traite des *Rapaces*, des *Passeraceux* et des *Gallinacées*.

L'Assemblée vota à M. le Principal des remerciements qui furent suivis de chaleureux applaudissements.

M. Lacasse proposa alors d'introduire comme sujet de discussion, pour la séance du lendemain, les deux questions suivantes :

" 1o. Les dépenses de famille doivent-elles être considérées comme une *perte* dans le commerce ?

2o. Quel est l'usage des auteurs tant anglais que français relativement à l'inscription de ces dépenses dans les livres de commerce ?

Après quoi, sur motion de M. Norbert Thibault, secondé par M. Joseph Letourneau, la séance fut adjournée au lendemain, à neuf heures du matin.

Séance du 26.—À 9 h. A. M.

PréSENTS : M. le Principal J. Langevin ; M. l'Abbé Langlois ; M. F. X. Toussaint, Président ; MM. les Inspecteurs Juncas et Bardy ; M. L. T. Dion, Secrétaire ; MM. N. Lacasse, Norbert Thibault, J. B. Cloutier, D. McSweeney, A. Esnouf, J. B. Dugal, J. Gagné, C. Dion, Frs. Fortin, Frs. Turgeon, Jos. Létourneau, F. Morisset, P. Paradis, H. Rousseau, M. Ryan, Thomas Deschênes et les Élèves-Maitres de l'Ecole Normale-Laval.

Après que le procès-verbal de la dernière séance eut été lu et adopté, M. le Président soumit à la discussion le sujet : "Quelle utilité présente l'enseignement de l'Algèbre dans les écoles normales et académiques, et jusqu'où faut-il enseigner cette branche dans ces écoles ?"

Il fit remarquer que l'Algèbre est généralement trop négligée dans les écoles modèles et académiques, et même dans nos hautes maisons d'éducation, où l'on devrait insister davantage sur cette science, puisqu'elle est l'auxiliaire et le supplément de l'Arithmétique.

Plusieurs membres, entre autres MM. Thibault, Cloutier, Lacasse et Létourneau, prirent part à la discussion qui devint très-animee.

Dans le cours des débats, M. l'Inspecteur Bardy lut un essai sur l'Algèbre.

M. le Principal voulut bien donner son opinion sur le sujet. Il résuma ainsi : "L'Algèbre a un avantage direct et indirect, en ce qu'elle exerce surtout le jugement, et fait mieux comprendre les opérations. Quand à l'enseigner dans les écoles élémentaires, cela ne doit point se faire ; dans les écoles modèles et académiques, elle ne doit s'enseigner qu'aux élèves avancés qui ont vu une partie suffisante de l'Arithmétique, ordinairement jusqu'aux progressions ; cependant, il serait bon et très-avantageux de mêler un peu d'Algèbre aux cas où il se présente beaucoup de difficultés, et pour abréger la solution des problèmes dans les règles commerciales, sans cependant faire tort aux enfants sur l'Arithmétique. Ainsi, l'éducation de nos jeunes gens devrait être pratique surtout et généralement élémentaire, il ne serait donc pas à propos, et il serait même préjudiciable, de l'enseigner dans nos écoles communes."

Propose par M. Chs. Dion, secondé par M. Frs. Fortin, et résolu à l'unanimité : "Que l'Association accepte pour résumé de l'enseignement de l'Algèbre dans les écoles, ce qu'en dit M. le Principal, J. Langevin, dans son excellent cours de *Pédagogie* : "L'Algèbre, en opérant sur les quantités dont la valeur est indéterminée, abrège les calculs, généralise les résultats, et fournit les formules les plus utiles. Néanmoins, elle devrait être réservée aux écoles modèles et aux académies, et pour les élèves qui possèdent déjà bien l'Arithmétique."

" Nous conseillons de suivre les formules algébriques pour éléver les nombres aux différentes puissances, pour extraire les racines, et résoudre les problèmes des progressions géométriques et arithmétiques (par quotient et par différence). Sans l'intelligence de ces formules, les jeunes gens ne comprendront nullement la raison des règles que vous leur donnerez."

Puis vient le sujet proposé par M. Lacasse :

1o. Les dépenses dans les familles doivent-elles être considérées comme une *perte* dans le commerce ?

2o. Quel est l'usage des auteurs, tant anglais que français, relativement à l'inscription de ces dépenses dans les livres de commerce ?

M. N. Lacasse répondit à ces questions et le fit à peu près dans les termes suivants.

Le profit net dans le commerce étant toujours considéré comme l'excedant du prix de vente sur celui d'achat, déduction faite de toutes dépenses du magasin, il en résulte que les *dépenses de famille* ne doivent pas être comptées pour des pertes dans le commerce. Ainsi le marchand qui, d'après ce calcul, aurait fait un gain de \$200 dans son négocié, n'en a pas moins réalisé ce profit, lors même que les dépenses de sa famille en ont absorbé tout le montant : ce n'est pas le profit, mais le *Capital* seul du marchand qui est affecté par les dépenses plus ou moins grandes de sa famille.

Les auteurs français, en Tenue de livres, ont pour usage, il est vrai, d'inscrire ces dépenses au compte de *Profits et Pertes* ; mais il faut observer qu'il existe en France un *Code de commerce* qui oblige tout commerçant à comprendre dans son inventaire, non seulement ses dettes actives et passives, mais même ses effets mobiliers et immobiliers ; ce qui justifie raisonnablement cette pratique dans ce pays.

Quant aux auteurs anglais et américains, ils observent tous un usage contraire, qui est d'inscrire les *dépenses de famille* au débit du compte de Fonds (Stock). Comme nous suivons en Canada la méthode anglaise, il est plus raisonnable de l'observer généralement, et, surtout, dans ce cas particulier où l'usage est parfaitement logique.

M. J. B. Cloutier, D. McSweeney et M. Ryan parlèrent dans le même sens.

M. le Principal J. Langevin confirma les mêmes idées, d'autant plus, ajouta-t-il, que cet usage pratiqué par les Anglais, dont nous suivons la méthode en Tenue de livres, est parfaitement logique et ne change en rien le résultat obtenu par le compte de *Fonds*, qui représente le *Capital* du marchand.

Enfin tous les membres de l'Association se prononcèrent unanimement pour la pratique des auteurs anglais, telle qu'exposée dans les remarques précédentes.

Ensuite, M. Norbert Thibault propose, secondé par M. Jos. Létourneau, et il est

Réso—Que les membres de cette Association célèbrent, au mois de Mai prochain, le dixième anniversaire de l'établissement de leurs conférences, et qu'un comité composé du M. le Principal, de M. le Président, de MM. C. Dion, du moutier et du secondeur, soit nommé à l'effet d'organiser cette séance.

Et l'assemblée s'adjourne.

Louis Diox,
Secrétaire.